

Crise politique en RDC : le tandem Fayulu - Muzito appelle avec insistance au dialogue

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 484 du lundi 20 au mardi 21 septembre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
Le média de l'émergence

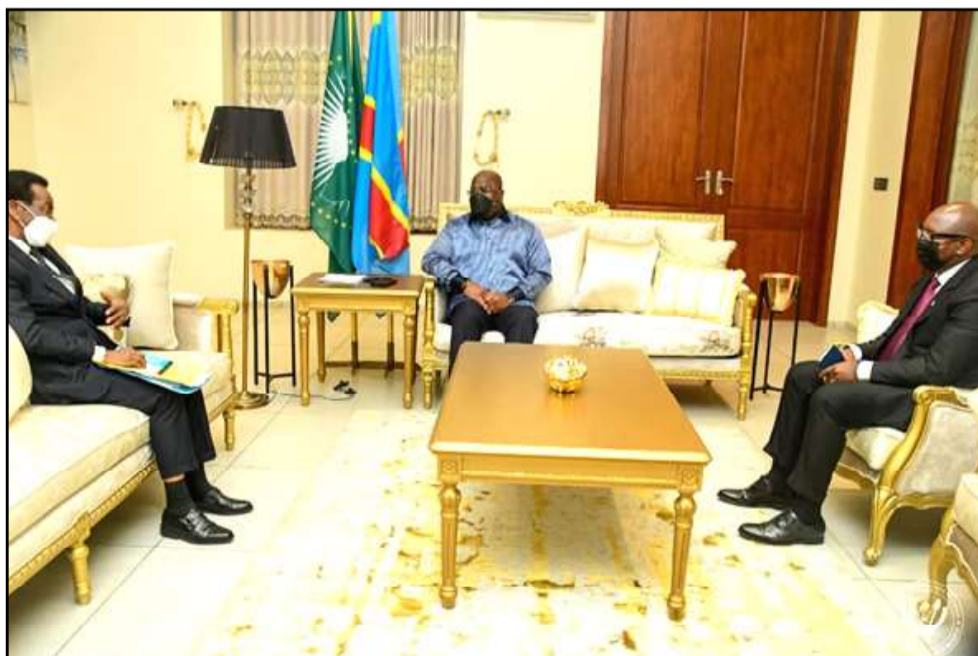
3,3 milliards Usd de réserves en devises : la main invisible du FMI

P. 2

Les enjeux politiques du Parlement : tripartite de Lubumbashi entre Tshisekedi, Mboso et Sama

En séjour à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a tenu samedi une tripartite à laquelle il a associé le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, et le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge. Seule absence autour de la table, le président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo. Pris en tenaille par une Assemblée nationale qui réclame sa tête, Mboso a cherché le soutien du Président de la République pour l'aider à mieux négocier les dossiers chauds de cette session ordinaire,...

P. 4



PARLONS-EN

Exiger des comptes

ECONEWS

Les États-Unis et la Chine se livrent une guerre sur Twitter avec, en toile de fond, les minerais de la République Démocratique du Congo. A première vue, on ne s'explique pas les raisons de cette guéguerre entre Peter Pham et l'ambassadeur Zhu Jing.

Sans mettre des gants, Peter Pham pointe un doigt accusateur sur les opérateurs économiques chinois épinglés dans un reportage. Les Chinois crient à la manipulation de l'opinion publique congolaise, accusant les Américains de pratiquer la politique du ôtes-toi de là pour que je m'y mette.

Remontés, les Chinois ont sorti l'artillerie lourde avec des investissements concrets en appui.

(Lire page 2)

Portefeuille de l'Etat : Gaby Lubiba incarne le renouveau de l'Office congolais de contrôle

P. 8

Serge Nkonde obtient du Gouvernement l'organisation des Jeux congolais

P. 11

3,3 milliards Usd de réserves en devises : la main invisible du FMI

«Record historique : 3,3 milliards de dollars américains de réserves de change ! Avec plus de rigueur, nous ferons mieux». La déclaration est de Mme la gouverneure de la Banque centrale du Congo (BCC), Malangu Kabedi-Mbuyi, se félicitant du niveau record, jamais égalé à ce jour, des réserves en devises de la République Démocratique du Congo. La prouesse a été portée à la dernière réunion du Conseil des ministres. En ce temps de basse conjoncture où la pandémie de Covid-19 a sérieusement réduit les marges budgétaires

Ce n'est pas une génération spontanée qui a permis à la République Démocratique du Congo (RDC) de se constituer des réserves en devises de 3,3 milliards de dollars américains. S'il y a de bonnes raisons d'applaudir parce que la pression ne sera plus exercée sur les finances publiques, l'origine de cette cagnotte n'est pas exclusivement les conséquences d'une prétendue bonne gouvernance.

Il y a une conjonction des facteurs favorables qui a conduit à ce résultat positif, le plus déterminant étant l'apport d'environ 1,5 milliards de dollars américains du Fonds monétaire international (FMI) qui a constitué la quote-part de la RDC dans une cagnotte de 650 milliards de dollars américains pour faire face à l'après Covid-19. Il n'y a pas que ça !

A ce niveau jamais égalé des réserves en devises, il faut également signaler d'une embellie des cours des minerais stratégiques, cuivre et cobalt, qui a aussi permis à la République Démocratique du Congo d'améliorer sensiblement ses recettes publiques.

Actuellement, le cuivre se négocie autour de 10.000 dollars américains la tonne. Les prévisions de recette ont été dépassées par ce seul fait. La RDC a également amélioré sa part dans la quantité de cuivre produit en affichant, selon les dernières estimations, une production 1,5 millions de tonnes.

Les spécialistes expliquent cette belle moisson

dans les finances publiques par un troisième facteur non négligeable : la peur de l'IGF (Inspection générale des finances).

Même si les méthodes de Jules Alingete, le patron de l'IGF, donnent de la matière à redire, il reste que, par ce fait, les recettes ont augmenté parce que les collecteurs de l'Etat, essentiellement la DGI, la DGDA et la DGRAD, redoutent d'être pris la main dans la caisse de l'Etat. Du coup, l'argent est canalisé vers le Trésor public.

C'est donc une conjonction positive de facteurs qui est venue s'ajouter à l'apport important du FMI, daté du 23 août 2021, pour aider ses pays membres, dont la RDC, à améliorer leur réserve en devises. A l'effort national d'augmentation des réserves, l'apport du FMI, soit environ 1,5 milliards Usd, a finalement permis à la RDC de dépasser la barre de trois (3) milliards Usd de réserves internationales.

D'AUTRES PAIEMENTS ATTENDUS DU FMI

Pas de confusion donc, le milliard et demi de dollars américains versé dans le cadre de l'atténuation des effets pervers de Covid-19 ne sont pas à confondre avec les apports de 1,52 milliard de dollars américains qui sont prévus dans le cadre du nouvel accord, étalé jusqu'en 2024, approuvé le 15 juillet 2021 par le Conseil d'administration du FMI.

C'est ce financement qui est étalonné sur trois ans et tout décaissement se fera

après une revue concluante. A ce titre, la RDC avait déjà reçu, à l'approbation de ce programme, «le décaissement immédiat d'environ 216,9 millions Usd pour renforcer les réserves internationales».

Au-delà du financement promis dans le cadre accord au titre de la FEC (Facilité élargie de crédit) de 1.066 millions de DTS (environ 1,52 milliards Usd) pour la RDC, il y a lieu de souligner que la RDC a bénéficié d'un nouvel apport de 1.021,7 millions DTS, soit environ 1,5 milliards Usd, dans la cagnotte de 650 milliards Usd mobilisés par le FMI pour aider ses pays membres à accroître sensiblement leurs réserves en devises.

LA MAIN DU FMI

A ce propos, l'on se rappelle que le Conseil des gouverneurs du FMI avait approuvé, le 2 août 2021, une allocation générale de droits de tirages spéciaux (DTS) équivalente à 650 milliards Usd (environ 456 milliards de DTS) en vue d'accroître les liquidités dans le monde.

La directrice générale du FMI, Kristalina Georgie, avait motivé cette décision en ces termes : «Il s'agit d'une décision historique : la plus importante allocation de DTS de l'histoire du FMI et une bouffée d'oxygène pour l'économie mondiale en cette période de crise sans précédent. Cette allocation de DTS profitera à tous les pays membres, répondra au besoin mondial de réserves à long terme, stimulera la confiance et renforcera

la résilience et la stabilité de l'économie mondiale. Elle aidera particulièrement nos pays membres les plus vulnérables qui s'emploient à surmonter les effets de la crise de la Covid-19».

C'est le 23 août 2021, précise un communiqué du FMI, que cette allocation générale de DTS est entrée en vigueur, permettant à la RDC d'avoir droit à environ 1,5 milliards Usd proportionnellement à leur quote-part au FMI.

C'est dire que les 3,3 milliards Usd qu'affiche la RDC ne relève nullement d'une génération spontanée. Cette situation inédite est, dans une certaine mesure, de l'apport conséquent du FMI sur la cagnotte de 650 milliards Usd, indépendamment de 1,52 milliards Usd prévus dans l'accord du 15 juillet 2021 dont le décaissement sont alignés en fonction des résultats de chaque revue semestrielle – la prochaine étant d'ailleurs prévue au courant de ce mois de septembre.

Les réserves en devises de la RDC sont certes considérables, mais c'est une grosse erreur que de penser qu'en se constituant ces réserves de 3,3 milliards Usd, le Gouvernement n'aurait rien entrepris en termes de bonne gouvernance. En effet, depuis un temps, le Gouvernement envoie des signaux rassurants dans l'amélioration de la situation financière de l'Etat. En réconfortant ses réserves en devises, la RDC dispose d'une bonne marge de manœuvre dans la gestion de l'Etat.

PARLONS-EN

Exiger des comptes

(Suite de la Une)

Des réalisations visibles en faveur des Congolais et leur pays. Sur ce terrain, les USA n'ont pas beaucoup d'arguments face aux Chinois.

Cependant, l'absence d'Américains sur le champ des infrastructures ne signifie pas que les Etats-Unis ne font absolument rien pour les Congolais. Dans leurs explications, les Etats-Unis font état des soutiens substantiels apportés à la RDC dans le cadre de l'ensemble du système des Nations Unies.

Il s'agit principalement de la Monusco, des programmes de vaccination, etc. Des chiffres sont avancés allant dans le sens de conforter l'efficacité de l'action américaine en RDC.

Fouillant dans le passé, les Etats-Unis mettent en avant l'implantation d'usines qui avaient donné des emplois sûrs aux Congolais. Les pillages de la décennie 1990 ont poussé les Américains à plier leurs bagages. La Chine, fière de la visibilité de ses investissements en RDC, ne se fait pas prier pour les vanter.

La provocation était telle que se taire aurait été pour les Chinois, une manière d'acquiescer surtout que des cas épinglés semblaient être réels. L'ambassadeur de Chine en RDC est monté sur le ring avec l'envie d'en découdre avec ce provocateur américain qui essaie de mettre en danger des investissements de plusieurs années.

En RDC, la Chine aligne un tableau florissant, partant du Palais du peuple, du stade des Martyrs jusqu'au Fleuve Congo Hôtel, un hôtel cinq étoiles sorti des décombres d'un immeuble abandonné. Sans compter les routes en nombre impressionnant.

Cependant, les Chinois, qui ont de la matière pour mettre les Américains K.O. dès le premier round, ont plutôt opté pour une communication timide.

Cette guerre suscite des questions qui demeurent sans réponse. Il s'agit notamment de la cession de Tenke Fungurume Mining à une firme chinoise par des Américains ! Lorsque les Américains veulent se débarrasser d'un investissement lourd, ils s'adressent aux Chinois, ces partenaires qui les tiennent à la gorge avec des créances de plusieurs milliards de dollars américains. C'est tout dire.

Le Droit de tirage spécial en bref

Le Droit de tirage spécial (DTS) est un avoir de réserve internationale créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres.

Une allocation générale de DTS doit correspondre à un besoin global à long terme de compléter les avoirs de réserve existants. Elle doit également jouir d'un large appui parmi les pays membres du FMI (une allocation doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs à une majorité de 85 % du total des voix attribuées aux pays participant au département des DTS). Une fois approuvée, l'allocation est distribuée aux pays membres en proportion de leur quote-part au FMI.

Le 2 août 2021, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé une allocation générale de DTS équivalant à 650 milliards de dollars (environ 456 milliards de DTS), en vue d'accroître les liquidités dans le monde. Cette allocation de DTS, la plus vaste dans l'histoire du FMI (à compter du 23

août 2021), répond au besoin mondial de réserves à long terme, contribue à instaurer la confiance, renforce la résilience et la stabilité de l'économie mondiale, et aide les pays manquant de liquidités à faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19.

A ce jour, un total de 660,7 milliards de DTS (équivalant à environ 943 milliards de dollars US) ont été alloués. Ce montant comprend la plus grande allocation de l'histoire, d'environ 456 milliards de DTS, qui a été approuvée le 2 août 2021 (avec prise d'effet le 23 août 2021). Cette allocation toute récente vise à répondre au besoin mondial de réserves à long terme et à aider les pays à faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19.

La valeur du DTS repose sur un panier de cinq monnaies : le dollar des Etats-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling.

Crise politique en RDC : le tandem Fayulu - Muzito appelle avec insistance au dialogue

Fini le combat pour la « vérité des urnes ». Le tandem Muzito-Fayulu est prêt à tourner la page et se porter vers l'avenir. Ce week-end devant la presse, Adolphe Muzito et Martin Fayulu, les deux irréductibles de la principale plateforme de l'opposition, LAMUKA, invitent le pouvoir à un dialogue politique franc pour ne plus retomber dans les erreurs du passé, à deux ans des élections générales de 2023.

HUGO TAMUSA

Dans une conférence de presse, animée par l'ancien Premier ministre, Adolphe Muzito, et le président « élu », Martin Fayulu, l'idée d'un dialogue politique refait surface. Les deux irréductibles de LAMUKA, principale plateforme de l'opposition, ont, encore une fois, préconisé le dialogue comme voie de sortie de crise que traverse la République Démocratique du Congo.

Pour Adolphe Muzito, il n'y a pas d'autres issues que le dialogue. Faisant le constat amer de la prédation opérée par des étrangers qui pillent les ressources naturelles du pays, il estime que c'est à cause de la division existant entre les Congolais. Si dans l'Est du pays, des étrangers se permettent de tuer les Congolais, c'est toujours à cause de la division qui les empêchent à parler un même

langage et à cheminer vers les mêmes objectifs dans l'intérêt du pays.

Selon lui, les dernières élections ont certes divisé les Congolais. Mais, il faut oublier et passer à autre chose, même si la crise actuelle met face-à-face le bien que Lamuka incarne et le mal représenté par le camp présidentiel, estime-t-il. De même, il estime que le président Felix Tshisekedi et l'UDPS réins-tallent la dictature alors que les partis politiques « *Nouvel Elan* » de Muzito et « *ECIDE* » de Fayulu tiennent à la démocratie.

Adolphe Muzito accuse sans ambages le Président Tshisekedi et les siens de refuser catégoriquement tout dialogue parce qu'ils savent qu'ils seront face à la réalité.

Cette conférence de presse est intervenue au lendemain de l'interdiction brutale de la marche des résistants de Lamuka.



Fayulu et Muzito conduisant la dernière marche du 15 septembre

APPEL À UNE NOUVELLE MARCHÉ

Dans un communiqué, LAMUKA a reprogrammé une nouvelle marche pour exiger la « *dépolitisation* » de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette exigence est considérée comme garantie de transparence, de crédibilité et d'inclusivité des prochains scrutins de 2023 attendus comme l'antithèse de toutes les élections organisées en République démocratique du Congo.

Jean-Marc Kabund-a-Kabund, président intérimaire de l'UDPS, et Augustin Kabuya, son secrétaire général, ont, en réaction aux inquiétudes de LAMUKA, promis que le régime UDPS va organiser de

« *meilleures élections* » du pays.

Toutefois, les réformes en cours semblent n'offrir aucune garantie de transparence, estime-t-on à Lamuka, de la coalition Union sacrée et au sein de la Société civile, notamment l'Eglise catholique au Congo et l'Eglise du Christ au Congo (ECC), les plus représentatives de la RDC.

« LE MARIAGE ENTRE LAMUKA ET FCC N'EST PAS IMPOSSIBLE »

Le rapprochement entre LAMUKA et le FCC (Front commun pour le Congo) devient de plus en plus évident.

Dans une interview au site d'infos en ligne, Laprunelrdr.info, le secrétaire permanent adjoint du PPRD, Ferdinand Kambere, n'exclut pas

cette hypothèse.

« *Le mariage entre les plateformes de l'opposition, tant qu'on tient sur les mêmes objectifs pour avoir les élections libres, transparentes et démocratiques, que les gens ne croient pas que ce mariage est impossible, un jour ça peut être possible. Lorsque la fois passée ils sont partis à Genève pour avoir un candidat unique, c'était cela* », a dit Ferdinand Kambere.

Il est d'avis qu'une grande coalition de l'opposition va mettre en place, avec les forces sociales, pour contrer le régime de Félix Tshisekedi. « *L'opposition peut toujours se réunir et même avec une grande partie de la Société civile pour barrer la route à toute tentative pour s'accaparer de la CENI* », promet-il.

Quant à la composition de la CENI, Ferdinand Kambere reste intransigeant et s'aligne à la position du FCC : « *Nous ne sommes même pas encore au niveau de la candidature, mais nous nous battons pour qu'il y ait une CENI consensuelle et que le processus électoral soit transparent, inclusif et démocratique. Nous nous battons pour le pays et pas pour les intérêts individuels* ».

Tshisekedi annoncé à la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies avec une délégation réduite

ECONEWS

En raison de la pandémie de Covid-19, le début général de la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, prévu du 21 au 27 septembre 2021 à New York (Etats-Unis), se tient dans les conditions particulièrement différentes. Les services de l'ONU ont dû imposer un plafond de sept personnes et à quatre personnes par délégation dans l'amphithéâtre de l'Assemblée générale. Vaccination anti-Covid ou test négatif sont requis à chaque délégation.

A Kinshasa, le Chef de l'Etat et président en exercice de l'Union africaine, Félix-Antoine Tshisekedi, devait faire le déplacement de New York, depuis Lubumbashi où il se trouve. Avec les restrictions imposées par les Nations Unies, une question taraude les esprits : avec qui Tshisekedi fera-t-il le déplacement des Etats-Unis ?

La réunion, qui s'était tenue principalement par

écrans interposés l'an dernier en raison de la pandémie, se tient cette fois dans un format hybride mêlant interventions en personne et à distance. Une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement ont annoncé à l'ONU leur intention de venir à New York. Ils devront cependant se soumettre aux restrictions des Nations Unies.

« *Nous avons beaucoup de monde, des dirigeants qui ont l'intention de venir ici. Bien sûr, nous avons également limité le nombre de personnes qui viendront dans le bâtiment, aussi il n'y en aura que 1+6 au total (pour chaque délégation)* » a déjà averti, jeudi dernier, le président de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), Volkan Bozkir.

CHRISTOPHE LUTUNDULA DÉJÀ À NEW YORK

Le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Christophe

Lutundula Apala, a quitté Kinshasa, vendredi dans la soirée, à destination de New York, pour participer à la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

Les sources internes de la diplomatie congolaise annoncent que le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, qui séjourne actuellement à Lubumbashi, où il a assisté aux obsèques du président de l'Assemblée provinciale du Haut-Katanga, Gabriel-Antoine Kyungu, prendra également part à cette 76^{ème} Assemblée générale.

Pour l'instant, la Présidence de la République ne donne aucune précision. On sait néanmoins que si jamais le Chef de l'Etat devrait faire le déplacement de New York, il se soumettra aux restrictions imposées par les Nations Unies en raison de la pandémie de Covid-19.

Le Président de la République avait tenu à rappeler, lors de sa participation à la 75^{ème} Assemblée générale des Nations Unies qui s'était

déroulé par visioconférence, en septembre 2020, la situation sécuritaire très préoccupante de la RDC, et demandé des sanctions internationales contre les groupes armés qui font rage dans la partie Est de la République Démocratique du Congo.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est la principale instance d'élaboration des politiques des Nations Unies. Rassemblant tous les Etats membres, elle offre un espace de discussion multilatéral unique pour débattre de l'ensemble des thèmes couverts par la Charte des Nations Unies.

Chacun des 193 Etats membres des Nations Unies dispose d'un vote égal.

Elle prend également des décisions clés pour l'Organisation, notamment en ce qui concerne, la nomination du Secrétaire général, sur la recommandation du Conseil de Sécurité, l'élection des membres

non-permanents du Conseil de sécurité et l'approbation du budget de l'ONU.

L'Assemblée générale se réunit chaque année en sessions ordinaires de septembre à décembre, à New York, et à d'autres périodes, selon les besoins.

Elle examine des questions spécifiques dans le cadre de points principaux ou secondaires de l'ordre du jour, qui conduisent à l'adoption de résolutions.

À la suite de la pandémie de Covid-19, l'Assemblée générale des Nations Unies a adapté ses méthodes de travail depuis 2020 afin de garantir la continuité de ses activités tout en atténuant la propagation de la maladie.

Certains exemples incluent l'utilisation de plateformes virtuelles pour conduire les réunions et l'adoption du vote électronique comme procédure de prise de décisions à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel.

Les enjeux politiques du Parlement : tripartite de Lubumbashi entre Tshisekedi, Mboso et Sama

En séjour à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a tenu samedi une tripartite à laquelle il a associé le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, et le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge. Seule absence autour de la table, le président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo. Pris en tenaille par une Assemblée nationale qui réclame sa tête, Mboso a cherché le soutien du Président de la République pour l'aider à mieux négocier les dossiers chauds de cette session ordinaire, principalement l'entérinement des membres de la CENI (Commission électorale nationale indépendante).

ECONEWS

Quoi qu'essentiellement budgétaire, la politique s'est invitée à la session parlementaire de septembre. A l'Assemblée nationale, les tensions sont déjà visibles autour du difficile entérinement de nouveaux animateurs de la CENI (Commission électorale nationale indépendante). A la chambre basse du Parlement, son président, Christophe

Mboso, n'est pas parvenu à ramener le calme dans les rangs. C'est le blocage.

Pour le président de l'Assemblée nationale, il était temps de se tourner vers le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, pour une sortie de crise. Ainsi, Christophe Mboso a fait le week-end le déplacement de Lubumbashi (Haut-Katanga) à la rencontre du Président de la République.

Au cours de l'audience lui accordée sa-

medi par le Chef de l'Etat, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a été associé aux discussions. Que se sont-ils dits ?

Côté cour, la cellule de communication de la Présidence rapporte sans trop de précision que le Président Felix Tshisekedi s'est entretenu, le samedi 18 septembre 2021, dans la soirée à Lubumbashi, avec le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia.

Se confiant à la presse présidentielle, le président Mboso a dit être venu faire le rapport au Chef de l'Etat sur le fonctionnement de l'institution, Assemblée nationale. Il en a profité pour soumettre au du Président de la République un certain nombre de préoccupations concernant la chambre basse du parlement. Lesquelles ?

Difficile à dire.

Mais, de l'avis de Mboso, ces préoccupations se basent sur les matières relatives aux congés des honorables députés et également sur les contacts à prendre avec les parlements d'autres pays qui ont des problèmes, étant donné, note-t-il, que Félix Tshisekedi assume la présidence tournante de l'Union africaine.

«Le Parlement doit nécessairement accompagner le Chef de l'Etat dans l'exercice de son programme comme Président en exercice de l'Unité Africaine», a souligné Christophe, se félicitant de l'attention du Président de la République au bon fonctionnement de la chambre basse du Parlement.

LES NON-DITS

Mais, côté jardin, les

câbles d'Econews rapportent que Christophe Mboso est allé solliciter l'implication du Président de la République pour décanter la situation de blocage qui prévaut sur les grands dossiers politiques inscrits à l'ordre du jour de la session de septembre de l'Assemblée nationale. Et l'entérinement de nouveaux animateurs de la CENI en est un.

En ballottage défavorable à la chambre basse du Parlement où une partie de députés nationaux réclame sa tête, Mboso espère un ultime sauvetage du Président de la République, par ailleurs autorité morale de la majorité parlementaire.

Depuis Lubumbashi, la tripartite a tracé la voie à suivre pour vider tous les dossiers politiques en suspens au sein de l'Assemblée nationale.

ESU : seule 16 universités autorisées de fonctionner avec une faculté de médecine

ECONEWS

Au terme des états généraux de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU), le «warrior» de l'ESU, Muhindo Nzangi, est formel : les promoteurs des facultés de médecine n'ayant pas l'autorisation seront déferés devant la justice. Sur toutes les universités de la République Démocratique du Congo, seules seize (16) ont été autorisées à fonctionner avec une faculté de médecine.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire a donc donné un coup de balai dans le secteur. C'est inconcevable que des facultés de médecine puissent fonctionner sans un personnel enseignant qualifié, sans laboratoire et sans une clinique universitaire.

UN AUTRE SON DE CLOCHE

Dr Penge Libe Benjamin, ressortissant de la faculté de médecine de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), a un avis contraire. Dans une tribune, il voit dans la décision du ministre Muhindo Nzangi une grande part du « sensationnel ». «La décision d'interdire les inscriptions aux années de recrutement dans certaines facultés de médecine est hâtive, irrégulière et émotionnelle dénotant un populisme politique dommageable», note-t-il.

De la forme, il pense que « la théorie de l'acte contraire ou le parallélisme de forme voudrait que les facultés de médecine ayant reçu l'autorisation de fonctionner par voie d'arrêté soient fermées par la même voie. Quelle est la préséance juridique d'une circulaire sur un arrêté ? »

Quant au fond, il soulève douze préoccupations qui remettent en cause, selon lui, la décision du ministre de l'ESU. «1. Je ne pense que l'Ordre de médecins a dans sa prérogative la compétence de proposer les listes des facultés de médecine qui doivent être fermées. L'Ordre de médecin est une juridiction spécialisée de l'ordre administratif sensée réguler la profession de médecin, autrement dit veiller au respect de l'éthique médicale (déontologie médicale)

2. Le sort réservé des étudiants en cours de cursus académique des facultés de médecine fermées n'est pas bien explicité.

3. La RDC à moins de 5% des médecins par rapport aux 100% attendus selon l'OMS (démographie et son étendue de la RDC). S'il prétend résoudre le problème de qualité des médecins, quelle est la réponse réservée à la problématique de la quantité des médecins en RDC ? En République Démocratique du Congo, un médecin est pour plus de 10 000 habitants, tandis que dans certains pays d'Afrique

1 pour 50 habitants déjà.

4. En voulant résoudre le problème de la qualité de l'exercice médical, quelle est la réponse réservée aux tradipraticiens qui exercent la fonction médicale (chirurgie, les prescriptions médicales...) en violation flagrante de règles de l'art, et le plus dramatique ils utilisent par voie médiatique leur médecine moderne tradi-praticienne

5. De l'objectivité, nous vivons le siècle de lumière, quels sont les critères objectifs de cotation qui ont permis la sélection des universités viables ? Je ne pense pas que les enseignements qui se donnent à l'Université Simon Kimbangu et Université Technologique Bel Campus, lesquels pour la plupart animés par les mêmes professeurs de l'Unikin soient moins meilleurs que ceux de l'Université de Mbuji-Mayi ou l'Université de Tshumbe. Autant pour l'infrastructure, le nombre d'étudiants et le CHU. Certains aînés qui nous ont formé au stage académique de 4^{ème} doctorat aux Cliniques universitaires de Kinshasa sont ressortissants de l'Usk et Bel campus, ont prouvé de quoi ils étaient capables. Je n'ai jamais entendu le nom d'un médecin de l'Université de Tshumbe.

6. Le problème n'est pas seulement la faculté de médecine, mais l'enseignement supérieur dans son ensemble. Quelle est

la réponse réservée pour les facultés de Droit, Sciences politiques, économies, Relations internationales qui souffrent tous de mêmes maux ? 7. Si aujourd'hui la portée téléologique du métier médical est de s'occuper de la santé d'un être humain, pour les juristes et autres de sciences sociales, c'est pour la santé et la vie de la société. Voudrions-nous sous-estimer la qualité de ceux qui sont appelés à réguler la santé et le fonctionnement de la société (juriste, politologue, psychologue...) au profit de ceux qui régulent la santé d'individus (médecin) ?

8. Le corps humain est régi par des lois physico-biologiques qui assurent l'homéostasie du milieu intérieur sans régulation externe, impossible d'une telle simulation pour la société.

9. Une décision ayant des préjudices pareils venant de l'Etat devrait à priori avoir l'approbation du conseil des ministres. Pour justifier d'une part son opposabilité et d'autres part l'objectivité dans la sélection des facultés à fermer.

10. La dégradation de la qualité de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC est due à la modicité de salaire des enseignants, les conditions de travail précaires et l'absence de politiques appropriées. La plupart des enseignants qualifiés ont opté pour la politique en remerciant la science et la no-

ble profession d'enseignants. Quelle est la réponse réservée à ce boulon ?

11. Si la viabilité dont est question est basée sur le nombre de professeurs requis pour son fonctionnement, quelle est la politique mise en place pour rehausser le nombre de professeurs aujourd'hui, dont la plupart les anciens boursiers ?

12. La Constitution du 18 février 2006 de la République Démocratique du Congo telle que modifiée à ce jour par la loi numéro 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution, nous garantit de nous opposer à une décision illégale, arbitraire qui relève de l'abus du pouvoir».

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique juge cette décision salvatrice parce que, dans les conditions de fonctionnement de certaines facultés de médecine dans certaines universités, il est inquiétant de constater que on forme des charlatans au lieu de former des vrais professionnels de la médecine. Cet assainissement est à saluer.

Par contre, il faut également tenir compte des étudiants victimes involontaires de chefs d'établissements véreux. L'Etat doit prendre ses responsabilités dans le processus de regroupement des étudiants dont les facultés ont été fermées. Il ne faut pas les laisser dans la rue.

La Banque mondiale met définitivement fin à la publication du rapport « *Doing Business* »

Suite à la confirmation d'irrégularités sur de précédentes éditions (2018 et 2019), la Banque mondiale a décidé de mettre définitivement fin à la publication de son rapport « *Doing Business* » qui mesurait les efforts de ses pays membres dans l'amélioration du climat des affaires. En République Démocratique du Congo, l'annonce a eu l'effet d'une bombe. Le Gouvernement a été pris à pied levé. Quant à l'ANAPI (Agence nationale pour la promotion des investissements), point focal du Gouvernement pour tout ce qui touche à l'amélioration du climat des affaires, on se réserve de tout commentaire. Mais, Engunda Ikala, un analyste indépendant, pense que la suppression du rapport *Doing Business* est une « opportunité pour l'Afrique ».

ECONEWS

Depuis l'édition 2020, la Banque mondiale avait suspendu la publication du *Doing Business* aux fins de mener une enquête sur des irrégularités constatées dans la manipulation des données.

La Banque mondiale ne publiera plus de rapport *Doing Business*. L'annonce a été faite par l'institution dans un communiqué publié le jeudi 16 septembre 2021.

La Banque indique avoir pris cette décision à la suite de la publication des conclusions d'une enquête diligentée sur les irrégularités révélées dans les données des éditions 2018 et 2020 du rapport. Ces irrégularités avaient suscité un tollé mondial, vu le prestige et l'importance de ce classement pour les Etats souhaitant notamment attirer les investisseurs étrangers au sein de leurs économies.

« La confiance dans les travaux de recherche du Groupe de la Banque mondiale est d'une importance capitale. Ces travaux guident les actions des décideurs politiques, aident les pays à prendre des décisions mieux éclairées et permettent aux parties prenantes de mesurer les progrès économiques et sociaux avec plus de précision » a indiqué l'institution de Bretton Woods dans son communiqué. Et d'ajouter : « Après avoir examiné toutes les informations disponibles à ce jour sur le rapport *Doing Business*, y compris les conclusions d'examens et audits antérieurs et le rapport rendu public aujourd'hui par la Banque au nom du conseil des administrateurs, la direction du Groupe de la Banque mondiale a pris la décision de mettre un terme à la publication du rapport *Doing Business* ».

Selon les premières conclusions de l'enquête, plusieurs membres de la Banque mondiale auraient subi des pressions pour manipuler les données utilisées dans ce rapport qui permet de mettre en lumière les efforts réalisés par les Etats pour améliorer

liorer le climat des affaires dans leurs pays. Ces pressions seraient essentiellement venues de la Chine, de l'Arabie saoudite, des Emirats arabes unis et de l'Azerbaïdjan notamment.

Parmi les personnalités impliquées dans cette affaire figurent de hauts cadres de l'équipe de l'ancien président du groupe de la Banque mondiale Jim Yong Kim qui, rappelez-le, avait démissionné de son poste à trois ans de la fin de son mandat, ainsi que l'ancienne directrice exécutive de la Banque et actuelle directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva. Dans un communiqué publié ce jeudi, la responsable s'est d'ailleurs offusquée de ces accusations, affirmant être « en désaccord avec les conclusions et les interprétations de l'enquête ».

Faut-il le rappeler, plusieurs économistes au sein même de la Banque mondiale avaient déjà remis en cause l'intégrité du rapport *Doing Business*, notamment concernant les méthodes de calculs utilisées. De plus, il était critiqué par plusieurs organisations de la société civile, qui estimaient que bien trop de gouvernements mettaient en place des réformes législatives uniquement pour grimper dans le classement sans que cela n'ait un réel impact sur le niveau de développement dans leurs pays.

Encore une fois, les principaux pays impliqués dans ce scandale sont des puissances économiques, disposant du poids nécessaire pour faire pencher en leur faveur des rapports comme celui du *Doing Business*. A l'aune de ces nouveaux développements, difficile de ne pas se demander si les classements des pays pauvres moins puissants pour exercer ce type de pression, ont été véritablement objectifs.

« A l'avenir, nous nous employons à élaborer une nouvelle approche pour évaluer le climat des affaires et de l'investissement », a indiqué la Banque mondiale dans son communiqué.



UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AFRIQUE

Analyste indépendant, Engunda Ikala pense que la suppression du rapport *Doing Business* est une « opportunité pour l'Afrique ».

Après sa suspension l'année dernière, note-t-il, la Banque mondiale a décidé d'arrêter définitivement la publication du « *Doing Business* » pour cause de « manipulation de conclusions des Editions 2018 et 2019 ».

C'est à l'Afrique, précise-t-il de se ressaisir pour s'engager résolument dans la voie des réformes pour améliorer son environnement des affaires : « Le *Doing Business* passait en revue l'environnement des affaires des pays membres de la Banque mondiale en distribuant des bons et de mauvais points aux Etats au regard de certains critères.

Le résultat de cette analyse engendrait une liste des bons et des mauvais élèves extrêmement redoutés par beaucoup de gouvernements car il servait de boussole pour les investisseurs. Pour ma part, la suppression du *Doing Business* de la Banque mondiale est une opportunité pour l'Union Africaine afin de définir un standard continental sur la qualité du climat des affaires. Ce vide engendré par la suppression du *Doing Business* doit être rempli et nous devons commencer à y réfléchir dès maintenant. L'Afrique ne doit plus subir mais développer son propre paradigme sur ce que l'on entend par climat des affaires ».

LA PATRONNE DU FMI ÉPINGLÉE

Dans un communiqué parvenu à la presse, la Banque mondiale est allée plus loin en déclarant que les audits soulevaient des problèmes éthiques impliquant d'anciens responsables et membres du personnel du conseil d'administration. Parmi eux figure Kristalina Georgieva, l'actuelle directrice générale du Fonds monétaire international (FMI).

Selon les conclusions de l'enquête, la patronne du FMI a subi des pressions pour modifier les données relatives à la Chine afin d'augmenter son score.

Le document révèle que les changements apportés aux données du géant asiatique dans l'édition 2018 semblent être le produit de deux types distincts de pressions exercées par la direction de la Banque sur l'équipe *Doing Business*.

Les enquêteurs soulignent que « des pressions exercées par la PDG Georgieva et ses conseillers (dont M. Simeon Djankov), d'apporter des modifications spécifiques aux points de données de la Chine dans le but d'améliorer son classement exactement au moment même où le pays devait jouer un rôle clé dans la campagne d'augmentation de capital de la Banque ».

Réagissant sur cette affaire, la directrice a nié tous les faits qui lui sont reprochés. « Je suis fondamentalement en désaccord avec les conclusions et les interprétations de l'enquête sur les irrégularités dans les données en ce qui concerne mon rôle dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale de 2018 », a déclaré Mme Georgieva dans un communiqué. Elle qui avait été PDG de la Banque mondiale entre janvier 2017 et septembre 2019 avant de passer au FMI.

DES IRRÉGULARITÉS DANS LES DONNÉES

Rapport phare de la Banque mondiale, mais souvent controversé, c'est fin 2020 que la Banque mondiale avait annoncé la suspension de la publication du *Doing Business* afin d'examiner des irrégularités dans la collecte des données de l'étude.

« Un certain nombre d'irrégularités ont été signalées concernant des modifications de données dans les rapports *Doing Business* 2018 et *Doing Business* 2020, publiés en octobre 2017 et 2019 », avait déclaré la Banque mondiale dans un communiqué fin dé-

cembre 2020.

Plébiscité par certains pays comme un indicateur probant de leur attractivité économique, le rapport phare de la Banque mondiale n'en nourrit pas moins des suspicions devenues récurrentes.

« *Doing Business* a tous les ingrédients pour être à la fois important et controversé, ce qu'il n'a manqué pas d'être », avait admis Kaushik Basu, ancien chef économiste de la Banque mondiale qui reconnaît avoir critiqué le rapport lorsqu'il conseillait le gouvernement indien.

Avant sa démission en janvier 2015, un autre économiste en chef de la Banque mondiale, l'Américain Paul Romer avait mis l'organisation dans l'embarras en s'interrogeant notamment sur l'intégrité du rapport. Pour l'éminent économiste, des biais méthodologiques et les modèles adoptés affectaient les performances de certains Etats.

Sur un tout autre terrain, le rapport a été attaqué par des organisations de la Société civile qui l'accusent de pousser les pays africains à alléger la réglementation afin de favoriser l'implantation des multinationales.

Ce piège dénoncé par la Société civile n'émoussait pas l'ardeur de nombreux pays à figurer en bonne place dans ce rapport scruté par les agences de notation.

A titre d'illustration, le rapport de 2014 avait suscité la colère du président Macky Sall, insatisfait de la place du Sénégal dans le classement. « Ce qui a été noté dans ce rapport est aux antipodes des ambitions du Sénégal et de ce qui s'y passe », avait fulminé le dirigeant sénégalais.

Cette situation a connu une évolution surprenante depuis. Très mal classés autrefois, les pays africains comprenaient peu à peu la recette pour grimper dans le *Doing Business*. Certains Etats comme le Togo, le Nigeria, la RDC et la Côte d'Ivoire avaient mis en place des cellules spéciales pour bâtir des stratégies et adapter la législation en matière de climat des affaires, dans le but de satisfaire aux critères du *Doing Business*. Preuve de l'efficacité de ces formules, le Togo et le Nigeria ont été classés parmi les 10 pays les plus réformateurs au monde dans le rapport de 2020.

Pour rappel, le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, publié pour la première fois en 2003, mesurait la réglementation des affaires dans 190 pays et dans certaines villes du monde.

Opacité dans les mines artisanales : les nouveaux barons du régime mis en cause

Le désordre qui ronge le secteur minier artisanal a suscité un éveil national qui a finalement atteint le plus haut niveau de l'Etat. Vendredi dernier en Conseil des ministres, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a tapé du poing sur la table. Le Président de la République veut voir clair. Si le déclic est venu du scandale minier dans la filière aurifère de l'Est, dans le Grand Katanga, plus précisément dans le Haut-Katanga et le Lualaba, c'est l'anarchie. Qui pis est, aussi en Ituri, dans les Nord-Kivu et Sud-Kivu ainsi dans les provinces démembrées du Grand Katanga, derrière une activité minière artisanale se cachent les nouveaux barons du pouvoir qui ont trouvé dans les mines artisanales un bon filon pour un enrichissement. Remettre de l'ordre passe par le démantèlement du réseau politico-militaire qui parraine les opérateurs artisanaux.



Vue d'une exploitation artisanale

ECONEWS

« Je veux dire aux miniers ma pensée. Ceux que j'ai accueilli à Kinshasa sont déjà avertis : le Congo avec lequel ils s'amusaient a cessé d'exister ».

C'est en ces termes que le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, s'était adressé à une délégation qu'il recevait il y a quelques mois dans la capitale congolais. Mais, c'était bien avant que le grand scandale de l'exploitation minière artisanale ne soit porté au grand jour. Aujourd'hui, le dossier a été remis sur la table. Pris à contrepied par un secteur minier artisanal qui commence de plus en plus à échapper à son contrôle, le Gouvernement promet de sévir.

Vendredi dernier en Conseil des ministres, le Président de la République a relancé le

débat, donnant des instructions claires au Gouvernement pour un retour rapide de la légalité dans l'artisanat minier.

Dans sa communication sur la lutte contre la fraude minière, « le Président de la République a déploré les différents scandales d'exploitations illégales des ressources minières. Plusieurs opérateurs économiques (sociétés ou personnes physiques) détenant des permis de recherches font de l'exploitation en lieu et place des recherches proprement dites ».

Et d'insister sur « l'impérieuse nécessité d'évaluer cette situation auprès du Cadastre minier et de diligenter une enquête dans un délai raisonnable ».

Aussi, a-t-il instruit le ministre des Mines de « prendre toutes les dispositions nécessaires pour produire un rapport

clair et détaillé sur cette situation ainsi que des propositions concrètes assorties de mesures contraignantes pour les cas d'irrégularités avérés », tout en demandant au Premier ministre de « mettre en place une Commission interministérielle composée de ministères et institutions publiques concernés, principalement les ministères des Mines et de la Recherche scientifique, afin d'accélérer le projet de la cartographie des minerais de la République Démocratique du Congo ».

UN BUSINESS SOUS LA PROTECTION D'UNE MAFFIA POLITICO-MILITAIRE

Le Président de la République affiche une nette volonté pour remettre de l'ordre dans l'artisanat minier. Le déclic est bien là, quoi que venu en retard.

Il y a cependant des évidences devant lesquelles les autorités congolaises ne peuvent pas se voiler la face. Car, derrière une exploitation artisanale, il y a bien souvent une main noire, politique ou militaire, qui sert de garde-fou. Ce qui se passe dans la province de l'Ituri n'est pas différent du grand désordre dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Dans ces deux grandes provinces, la mine artisanale est devenue un business sous la bonne protection d'une mafia politico-militaire qui tire racines généralement à Kinshasa.

Qui ne sait pas que dans le Haut-Katanga et dans le Lualaba, les proches du Président de la République usent du trafic d'influence de tous genres pour couvrir les exploitants artisanaux, généralement étrangers, jusqu'à ro-

gner sur certaines concessions minières couvertes des Permis d'exploitation ? Qui ne sait pas aussi dans la partie Est, le même business prospère sous le bon entretien de quelques notabilités locales, civiles et militaires ?

C'est dire que la lutte contre le désordre dans l'artisanat minier ne relève pas d'un miracle. Le point de départ est de couper les divers cordons, bien tapis à Kinshasa, qui entretiennent les différents réseaux des mines artisanales. Des noms sont cités. Ils sont connus du grand public. L'heure n'est donc pas aux jérémiades. Plutôt à l'action en décourageant les nouveaux barons du régime qui ont trouvé dans les mines artisanales la façon la plus rapide pour se faire de l'argent.

Agir autrement n'est que poursuite du vent !

Tensions au sommet de l'exécutif autour du dossier de la mine de Tenke Fungurume

ECONEWS AVEC AFRICA INTELLIGENCE

Le Premier ministre, Sama Lukonde Kyenge, est furieux de voir son gouvernement écarté de la commission mise en place par la Présidence de la République pour réévaluer les réserves de la mine de cuivre de Tenke Fungurume Mining (TFM).

D'après les informations d'Africa Intelligence, la primature congolaise a fait savoir son mécontentement auprès de la Présidence de la République au sujet de la commission ad hoc créée à propos de la mine de cuivre et de cobalt gérée par Tenke Fungurume Mining (TFM).

Le Premier ministre, Sama Lukonde Kyenge, fait plus particulièrement grief à Guylain Nyembo, le directeur de cabinet du Chef de l'Etat, de ne pas avoir associé le Gouvernement dans la composition de cette commission.



Vue aérienne des installations de TFM, dans la province du Lualaba

Celle-ci a été mise sur pied, le 2 août dernier, par la Présidence de la République aux fins de « déterminer et évaluer la valeur des ressources minières, des réserves minières prouvées et probables définies à ce jour par les travaux d'exploitation réalisés par TFM, afin de

permettre à la Gécamines et, par ricochet, à l'Etat congolais, de rentrer équitablement dans ses droits ».

Située dans la province du Lualaba (sud-est de la RDC), cette mine appartient à 20 % à l'entreprise publique congolaise Gécamines, le reste des parts étant la

propriété du groupe Chinois China Molybdenum Co (CMOC).

LE MINISTÈRE DES MINES SNOBÉ AUSSI

Guylain Nyembo, qui préside cette commission, a nommé neuf autres personnes pour siéger à ses côtés.

Parmi elle figurent André Wemeso, le directeur de cabinet adjoint du président chargé des questions économiques et financières, plusieurs hauts cadres de la Gécamines comme son directeur général adjoint Bester-Hilaire Ntambwe Ngoy Kabongo, ainsi que les deux administrateurs Alphonse Kaputo Kalubi et Guy-Robert Nkunzi. En revanche, on ne retrouve nulle trace de personnalités liées à la Primature ou au ministère des Mines - lequel est géré par Antoinette N'Samba Kalambay.

Or, avant d'accéder à la fonction de premier ministre, Sama Lukonde était le directeur général de la Gécamines. Il avait été nommé à ce poste, en juin 2019, après avoir été chaudement recommandé par son mentor, l'ambassadeur itinérant auprès du chef de l'Etat Dany Banza. Ce passif pourrait expliquer le climat de méfiance au sein de la Présidence de la République à l'égard de la Primature.

Observation électorale : la CÉNCO et l'ECC signent un accord-cadre fixant les modalités de leur collaboration

Lentement mais sûrement, la République Démocratique du Congo s'approche des échéances électorales de 2023. Le pouvoir en place, les formations politiques et la Société civile se préparent déjà pour l'aboutissement de ce processus électoral dans des conditions acceptables par tous. Aussi, les parties prenantes ne jurent que pour des élections libres, démocratiques, transparentes et apaisées. Pour leur part, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CÉNCO) et l'Eglise du Christ au Congo (ECC), se passant quelque peu des divergences qui entourent la mise en place de la nouvelle équipe diri-

geante de la CÉNI (Commission nationale électorale indépendante) en remplacement de l'ancienne qui est fin mandat, ont levé l'option de mener ensemble une mission conjointe d'observation électorale à long terme. Et ce, compte tenu de leur capacité de mobilisation afin d'accompagner le processus électoral. Désormais, les commissions «Justice et Paix», structures techniques de ces deux églises, travailleront en consortium sur les questions concernant la démocratie, la gouvernance et les droits humains.

VÉRON KONGO

Du 15 au 16 septembre 2021, les structures techniques et laïques de la CÉNCO et de l'ECC, à savoir, la commission «Justice et Paix», de part et d'autre, étaient en atelier pour renforcer l'engagement de ces deux églises catholique et protestante sur la consolidation de la démocratie par l'organisation des élections démocratique et apaisées en RDC en 2023.

A l'issue des travaux, elles ont, dans un communiqué rendu public vendredi 17 septembre 2021, signé un accord-cadre fixant les modalités de leur collaboration à l'observation des élections en 2023.

Leurs différentes feuilles de routes électorales réduites en une seule et intitulées «*Agenda 2023, cap vers les élections honnêtes et apaisées*», ont pour objectif

de matérialiser leur engagement consistant à œuvrer en consortium sur les questions qui concernent la démocratie, la gouvernance et les droits humains.

Comme l'indique ce communiqué parvenu à notre Rédaction, cet accord-cadre signé par le président de la CÉNCO, Mgr Marcel Utembi Tapa, souligne que c'est en vertu de l'ancrage et la capacité de mobilisation

que ces deux églises ont levé l'option de mener ensemble une mission conjointe d'observation électorale à long terme.

Cette façon de faire les choses leur permettra de procéder à une évaluation des expériences passées afin de tirer des leçons pour la bonne marche de l'actuelle mission.

Par rapport à la contestation des résultats à l'is-

sue de l'élection en République Démocratique du Congo, il y a lieu de saluer l'option levée par les deux Eglises d'accompagner désormais le processus électoral. Mais cela doit se faire de la manière la plus impartiale possible.

Aux autres confessions religieuses de leur emboîter le pas en émettant surtout des avis qui contenteraient la masse qu'elles encadrent spirituellement.

L'UNICEF nomme deux jeunes congolais comme défenseurs de la jeunesse en RDC

VÉRON K.

Ketsia Passou et Emmanuel Jidisa, âgés respectivement de 17 et 14 ans, sont officiellement nommés défenseurs de la jeunesse du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance en République démocratique du Congo.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) motive cette promotion par le fait que, formés aux thématiques des droits de l'enfant et techniques de journalisme en tant qu'enfants reporters, ces jeunes ont pu produire des articles de plaidoyer, rencontrer des ministres et personnes influentes pour faire

entendre leurs voix et porter celles des enfants et jeunes congolaises et congolais.

Au cours de cette année, ces deux jeunes ont participé à la campagne de plaidoyer de l'UNICEF intitulée «*La voix des jeunes face aux enjeux climatiques*».

Vivant en RDC, ces jeunes sont parmi les plus exposés au changement climatique, situation qui menace leur santé, éducation et sécurité et qui leur fait courir le risque de contracter des maladies mortelles.

A l'occasion de cette campagne, Ketsia et Emmanuel ont pu défendre leurs droits vis-à-vis des enjeux cli-

matiques mondiaux et porter la voix de leurs pairs en participant au documentaire qui a touché environ 26.543.000 personnes dans huit pays d'Afrique : Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Gabon, RDC, Congo/Brazzaville, Cameroun.

Au fil des années, leur engagement a été remarquable et continue d'inspirer d'autres jeunes et enfants. C'est sur cette base qu'ils ont été nommés défenseurs de la jeunesse de l'UNICEF en RDC.

Tout en félicitant ces deux jeunes congolais pour leur engagement aux côtés de l'UNICEF pour défendre les droits de l'enfant, Edouard Beigbeder, représentant de

l'UNICEF en RDC, souhaite voir impliqués au maximum les enfants et les jeunes pour agir ensemble et bâtir un monde meilleur pour tous les enfants. Car, a-t-il argué, les défenseurs de la jeunesse de l'UNICEF sont des jeunes qui sensibilisent l'opinion publique aux problèmes qui touchent les enfants et les jeunes à travers le monde. Ils ont l'occasion de travailler avec l'UNICEF sur des campagnes de plaidoyer et des initiatives afin d'inspirer d'autres jeunes à agir pour rendre le monde meilleur et garantir le respect des droits de chaque enfant.

Les jeunes ont le pouvoir unique de mobiliser leurs

pairs autour des questions qui les passionnent.

Pour réaliser les droits de l'enfant, les décideurs, y compris les adultes, les entreprises et les dirigeants mondiaux doivent travailler avec les enfants et les jeunes en tant qu'agents du changement.

En RDC, la population des jeunes âgés de 0 à 24 ans représentant 67% des Congolais dont 48% sont des enfants âgés de 0 à 14 ans, l'UNICEF s'engage donc à aider les jeunes congolais et congolaises à agir pour défendre leurs droits en leur permettant de mieux se faire défendre et en les encourageant aux discussions qui les concernent.

Assanef/Bana Boma : le comité directeur de la section installé

OLIVIER DIOSO

Le président fédéral de l'Association des anciens élèves des écoles des frères chrétiens (Assanef) Section Boma, Fred Ne Tiabu Tatukila, a procédé, hier dimanche 19 septembre, à l'installation du comité directeur de la section Bana Boma. Cadre : le home Assanef dans la commune de Lingwala à Kinshasa.

Dans son mot de circonstance, il a félicité les membres de la présidence et de tout le comité installé, tout en leur expliquant les symboliques et autres symboles contenus dans les chasubles qu'il fait porter aux membres de l'espace présidentiel. Avant de reconnaître les mérites des autres Assanefiens ayant œuvré pendant des



Les membres de l'espace présidentiel (de gauche à droite : le vice-président Batonda, le président Vununu...)

décennies pour le bien et la pérennité de l'association. Ils ont été décorés chacun d'une médaille de mérite.

Pour sa part, le président du comité installé, Clément Vununu Pemba, a fait remarquer le caractère brusque, proche de l'improvisation, dicté par l'approche du Congrès national de l'Assanef nationale. Cela, moment où la section Bana Boma pleure

encore son président Tsasa Nicolas, décédé, il y a peu. Une minute de silence a été observée, à cet effet.

Il a souligné le fait que «*la section Bana Boma, qui a toujours revêtu sa robe de locomotive de l'Assanef, a du mal à maintenir cette position face à la montée en puissance d'autres sections*». Aussi, pour son mandat, a-t-il fait savoir, la section qu'il dirige «*veut être à*

l'avant-garde pour plusieurs actions. Notamment la réalisation des activités culturelles, le renforcement des relations entre les sous-sections, les autres sections et les frères des écoles chrétiennes ; la généralisation de la mutualisation des membres dans leurs sous-sections respectives et une participation active au sein des organes centraux». Sans occulter «*la relance des cotisations mensuelles des membres dans nos sous-sections et au comité directeur et le rapprochement avec les membres d'honneur ainsi que l'aide de fin d'année accordée à nos membres malades et le maintien de nos trois fêtes annuelles, à savoir la journée d'échange de vœux, la fête patronale du 15 mai et la journée des souvenirs du mois d'août*». A prendre également

en compte «*l'aide à accorder à l'Institut Boma Mungu (IBM), dénommé auparavant Colonie scolaire de Boma et le rajeunissement des membres*».

En effet, a fait observer le président Clément Vununu Pemba, sa section «*souffre aussi du mal de vieillissement de ses membres. Aussi «une mention spéciale sera-t-elle faite à ce propos pour assurer la pérennité de notre section et la relance de sa vitalité*».

Le comité Vununu, dont les membres ont juré sur la Bible fidélité et observance de l'éthique prônées par la famille lassalienne, est prêt à ce que Jésus-Christ continue à demeurer à jamais dans le cœur de chacun des Assanefiens.

Portefeuille de l'Etat : Gaby Lubiba incarne le renouveau de l'Office congolais de contrôle

A l'Office congolais de contrôle (OCC), l'heure est au renouveau. Il est porté par son directeur général ad intérim, Gaby Lubiba. Nommé en juillet dernier, par arrêté du ministre du Commerce extérieur, dans le cadre des mesures conservatoires édictées par le Gouvernement, Gaby Lubiba a pris la mesure des défis qui l'attendent. A moins de deux mois de commande de l'OCC, il accumule les signes d'une entreprise en pleine renaissance. Décryptage.

ECONEWS

Depuis le mois de juillet, un nouveau Comité de gestion, piloté par Gaby Lubiba Mampuya, a été placé aux commandes de l'Office congolais (OCC) dans le cadre des mesures conservatoires édictées par le Gouvernement.

Depuis lors, l'OCC vit une ère nouvelle portée par le nouveau management qu'incarne son directeur général a.i., Gaby Lubiba. A moins de deux mois, des signes rassurants se profilent dans tous les secteurs de l'entreprise. L'infatigable Gaby Lubiba a totalisé quarante jours depuis sa nomination à la tête de cet établissement public. La rationalisation des dépenses non-essentiels, a constitué la clé de ses premières actions à la tête de l'OCC, et ce, en vue de dégager l'espace budgétaire des dépenses sociales, et celles liées aux secteurs de croissance. La redevabilité et le devoir de performances sont là, le leitmotiv de sa gestion, durant ces 40 premiers jours.

La Cellule de communication de l'OCC salue la nouvelle vision portée par le DG Gaby Lubiba. « Une autre dimension repose dans l'esprit de privilégier l'intérêt général et d'impulser une incidence sur le bien-être quotidien de tous, à travers l'amélioration de la gouvernance budgétaire », note-t-elle.

Pour faire impliquer davantage le personnel, Gaby Lubiba, durant ses quarante premiers jours, accompagné de son comité de gestion, reçu les observations définitives sur le contrôle de gestion de l'Inspection générale des Finances auprès de l'OCC, après avoir procédé à la prise de contact avec la DSN (Délégation syndicale nationale), élargie avec les suppléants et les permanents des structures syndicales représentées à l'OCC.

Pour ses premiers pas dans son nouveau costume de manager général de l'OCC, il a également entrepris une séance de travail avec l'inspecteur général - chef de service de l'Inspection générale des Finances. Il s'en est suivi la mise en place d'une com-

mission chargée de consolider les états des lieux de l'office, sans oublier la tenue d'une Conférence des chefs des départements centraux et leurs adjoints ainsi que le chef de division médicale, en visioconférence, relative à la vision de la direction générale.

L'efficacité de l'action de l'équipe Gaby Lubiba s'est poursuivie par la mise en place d'une équipe chargée d'examiner le planning de trésorerie des entités de l'OCC tous les 27 et 28 du mois. Des dossiers en souffrance tels que la relance de la paie des créances de la GECAMINES, la paie de la solde du salaire du mois de juin 2021 de l'ensemble de la République ainsi que la paie des salaires des mois de juillet et août 2021 dans l'ensemble de la République à la date du 25 du mois ont été dénoués en un temps. La dernière fois que l'OCC a réalisé pareil exploit remonte à mars 2010.

UN MANAGEMENT PORTEUR

Présentée comme une entreprise en difficulté, Gaby Lubiba est parvenu à colmater les brèches et remettre l'Office sur les rails. Sous son leadership, le comité de gestion a payé l'impôt du mois de mai 2021 au mois de juillet 2021 (IPR, TVA, IRL et FPC) et les avantages conventionnels aux agents et cadres de l'Office, suivant leurs catégories socio-professionnelles et autres retenues (INPP et CNSS). En quarante jours, l'OCC est parvenu à liquider les arriérés des cotisations syndicales pour le mois de juin 2021, tout en payant les frais en souffrance des communications et le carburant du mois de juillet du mois de juillet 2021.

Au sein de l'Office, la sérénité est sur tous les visages du personnel. L'OCC revit. Au grand bonheur des agents et cadres, tous alignés derrière leur directeur général, Gaby Lubiba.

Les actions positives qu'il aligne depuis sa prise des fonctions en juillet 2021 impressionnent – avec raison d'ailleurs.

Les frais de fonctionnement à toutes les entités de



M. Gaby Lubiba Mampuya, DG a.i. de l'OCC

l'Office pour le mois de juillet 2021, le recouvrement des créances de l'OCC auprès de la Sicomines et l'assainissement de la procédure d'échantillonnage de l'Office complètent ce bilan élogieux, réalisé en un temps record. Aussi, Gaby Lubiba a-t-il instruit le département administratif sur l'arrêt de paiement du double avantage indemnité de logement et loyer.

C'est dans le même élan qu'il a procédé à la mise en place d'une équipe devant dégager les sommes retenues par les banques commerciales sur le contrôle au niveau du Guichet unique et au niveau des provinces constituées par les importateurs (CAE). Sans oublier la révisitation des contrats contraires aux intérêts de l'OCC et la prise des mesures d'accompagnement accrues des potentiels exportateurs du label RDC.

Sans se lasser, la direction générale de l'OCC a, en outre, procédé au paiement régulier de l'impôt pour le mois de juin, juillet et août 2021. Le paiement des cadeaux d'anniversaire de l'OCC pour l'exercice 2021, des cotisations sociales ainsi que les frais de fonctionnement des mois de juillet et d'août 2021 à toutes les entités de l'Office rentrent également dans ce cadre.

Avec Gaby Lubiba, les intérêts de l'Office passent avant tout. Sous sa houlette, la direction générale a contesté, avec des preuves évidentes, les pénalités mises à charge de l'Office par la Direction Générale des Impôts (DGI) de d'ordre de 567.192.646,12 FC, pour dépôt tardif de la Déclaration TVA du mois de juin 2021.

Le très dynamique Gaby Lubiba est allé plus loin dans ses actions à impact visible et immédiat en procédant à la mise en demeure des sociétés récalcitrantes au

contrôle et la mise en place d'une mission conjointe IGF-OCC sur la traçabilité des recettes de l'Office auprès des banques commerciales. Sans oublier la mise en service et la formation sur l'utilisation de quatre nouveaux appareils SHATOX utilisés au laboratoire et aux différents postes frontaliers (Boma, Moanda, Lukala et Matadi) pour la détermination qualitative de certains paramètres d'orientation des produits pétroliers. C'est sur son insistance que l'installation de la plateforme SYDONIA dans toutes les entités de l'Office ainsi que la formation des agents dans l'utilisation optimum de cette plate-forme par la DGDA sont devenus finalement une réalité.

L'inauguration du laboratoire minier de Tenke Fungurume Mining (TFM) et la visite d'inspection de la Direction provinciale du Katanga sont à inscrire dans la stratégie de proximité que le DG

Gaby Lubiba met en place pour récréer le climat de confiance au sein de l'entreprise. Ce qui lui réussit merveilleusement bien, faisant le bonheur du personnel de l'Office qui assiste, depuis juillet 2021, à la renaissance de l'Office congolais de contrôle.

« En misant sur Gaby Lubiba, le Gouvernement a fait un bon choix. Et ça se remarque sur le terrain. Un vent de renouveau souffle réellement à l'OCC. Avec Gaby Lubiba Mampuya, l'OCC est sur la bonne voie », a fait part à Econews un agent de l'OCC, affichant une dizaine d'années d'ancienneté.

Pour rappel, à l'OCC, c'est M. Lambert Osango Nsenga qui assume les fonctions de président du Conseil d'administration intérimaire. Quant au Comité de gestion, il est piloté par M. Gaby Lubiba Mampuya (DG a.i.) et M. Romain Lobo Ntekeshawa Tshibwabwa (DG adjoint a.i.).



Le siège social de l'OCC à Kinshasa

Recensement et identification de la population, enrôlement des électeurs : d'une pierre trois coups avant les scrutins de 2023

Le Gouvernement est décidé d'aller jusqu'au bout de sa logique. Apparemment, il n'est pas prêt à se rétracter, malgré le coût élevé de 600 millions Usd nécessaires pour financer simultanément les opérations de recensement et d'identification de la population, combiné à l'enrôlement des électeurs.

Vendredi 17 septembre en Conseil des ministres, le Gouvernement a confirmé sa détermination de tout boucler avant la tenue de prochaines élections de 2023, sans toutefois empiéter sur les attributions de différents services impliqués dans ces opérations, essentiellement l'ONIP (Office national de l'identification de la population), l'INS (Institut national des statistiques) et la CENI (Commission électorale nationale indépendante). « Faisant suite à une recommandation faite aux membres du Gouvernement au cours de la réunion du Conseil des ministres du 02 juillet 2021, une Commission technique interministérielle chargée de proposer la Feuille de route devant articuler les séquences des opérations d'identification ainsi que du recensement scientifique de la population et de l'habitat a été mise en place par le Premier ministre. Cette dernière était composée d'experts de la Primature et des ministères de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, celui des Finances et celui du numérique ainsi que des structures spécialisées dont l'Office national de l'identification de la population (ONIP), l'Institut national de la statistique (INS), la Commission électorale nationale indépendante

(CENI) et des scientifiques », pouvait-on lire dans le compte-rendu présenté par Patrick Muyaya, porte-parole du Gouvernement.

Et d'ajouter : « A l'issue des travaux de cette Commission, il a été décidé de mutualiser les efforts relatifs au recensement général de la population et à l'enrôlement des électeurs afin d'en minimiser les coûts et de rationaliser les délais. Les efforts de mutualisation n'empiètent nullement sur les prérogatives reconnues à chaque structure ». Avant de préciser que « la CENI conservera son rôle dans l'organisation des élections avec une mise à jour du fichier électoral et l'octroi d'une carte d'électeur. L'ONIP jouera sa partition dans l'identification de la population et l'octroi d'une carte d'identité nationale. L'INS s'occupera du recensement général de la population et de l'habitat en vue d'en faire un dénombrement pour mieux planifier son développement. Il est à noter que le dernier recensement scientifique de la population remonte à 1984 ».

Décidément, le Gouvernement est déterminé à boucler dans les délais ces trois opérations. « Les questions légales, opérationnelles, financières, logistiques et sécuritaires ont toutes été analysées en vue d'atteindre les objectifs fixés. Cette mutualisation n'empêchera nullement les différents mutualisés, à savoir, l'ONIP, le BCR et la CENI à poursuivre leurs missions respectives ». Intégralité du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA VINGTIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son excellence M. le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a présidé, à partir de Lubumbashi, la vingtième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République, tenue par visioconférence, ce vendredi 17 septembre 2021. Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de son excellence M. le Président de la République, Chef de l'Etat ;
II. Points d'informations ;
III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres ;
IV. Examen et adoption des dossiers ;
V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République a porté essentiellement sur cinq points, à savoir :

1. De la participation de la RDC à la COP 26

En prévision de la COP 26 qui se tiendra à Glasgow en novembre prochain, le Président de la République a rappelé le rôle central de la République Démocratique du Congo dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

Ces assises sont donc une opportunité exceptionnelle pour notre pays, l'un de ceux qui proposent des solutions à la problématique de réchauffement climatique de la planète, de mettre en exergue ses ressources et

de négocier les compensations y relatives.

La Transition Énergétique est inscrite comme l'un des thèmes principaux qui va façonner les futurs enjeux socio-économiques mondiaux dans les filières industrielles notamment du secteur de l'énergie, de la Construction automobile, et de la production minière.

L'objectif de la transition énergétique, à l'horizon 2035, vise une diminution drastique de la consommation des énergies fossiles en faveur d'autres sources énergétiques moins polluantes et plus accommodantes pour l'environnement.

A l'aube d'une nouvelle révolution industrielle qui sera soutenue en grande partie par les réserves en minerais tels que le cobalt, le lithium, le niobium dont notre pays regorge suffisamment pour changer le monde moderne, le débat autour de la transition énergétique devrait être lancé en République Démocratique du Congo afin d'orienter l'action gouvernementale vers l'accompagnement et la stimulation d'une économie autre que les filières industrielles traditionnelles opérant dans notre pays.

Le Président de la République a invité la vice-Première ministre, ministre de l'Environnement et Développement durable, le ministre d'Etat, ministre du Plan, le ministre de l'Industrie, celui des Ressources hydrauliques et Electricité et celle des Mines d'instruire les administrations et structures sous leurs tutelles à réfléchir sur ces en-

jeux du futurs et de proposer progressivement de nouvelles approches de gestion et politiques publiques qui permettront à la République Démocratique du Congo d'être l'un des acteurs stratégiques de cette future révolution industrielle.

2. De l'installation du maire et du maire adjoint de Lumumbaville

En prévision du rapatriement des reliques du premier Premier Ministre de la République Démocratique du Congo, Patrice-Emery Lumumba, programmé pour janvier 2022, le Président de la République a instruit le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières de prendre à l'immédiat toutes les dispositions utiles, en collaboration avec les autorités provinciales du Sankuru, afin d'exécuter les ordonnances portant nomination du maire et du Maire adjoint de Lumumbaville ainsi que celle portant nomination de ses bourgmestres dans les meilleurs délais.

Ces derniers auront la tâche de préparer le passage des reliques du héros national dans cette ville qui porte son nom en marge des hommages que le pays tout entier s'appête à lui rendre.

3. Du rehaussement du niveau de la RDC dans les standards internationaux de l'aviation civile

En marge du prochain audit de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI), le Président de la

République a demandé au ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement de présenter, sous la supervision du Premier ministre, au Conseil des ministres du 1^{er} octobre prochain, un état des lieux exhaustif du niveau des avancées réalisées pour satisfaire aux normes fixées par l'OACI.

Et le cas échéant, de faire part des engagements qui incombent au Gouvernement pour améliorer significativement le score de la République Démocratique du Congo.

4. De la restauration de l'autorité de l'Etat

Le Président de la République a réitéré son instruction, donnée lors du Conseil des ministres du 09 octobre 2020, visant la fermeture des ports privés illégaux et clandestins.

Réaffirmant sa détermination à mettre fin à cette anarchie, le Président de la République a instruit le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation, la ministre d'Etat, ministre de la ministre de la Justice et Garde des sceaux et le ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement de fournir un rapport circonstancié à la prochaine réunion du Conseil des ministres.

Il a insisté qu'il attendait d'eux des résultats concrets en rappelant qu'un contrôle homologué de tous les ports y va de la sécurité nationale et de la protection du peuple congolais.

5. De la lutte contre la fraude minière

Le Président de la République a déploré les différents scandales d'exploitations illégales des ressources minières. Plusieurs opérateurs économiques (sociétés ou personnes physiques) détenant des permis de recherches font de l'exploitation en lieu et place des recherches proprement dites.

Il a insisté sur l'impérieuse nécessité d'évaluer cette situation auprès du Cadastre minier et de diligenter une enquête dans un délai raisonnable.

Dans le même volet, le Président de la République a instruit la ministre des Mines de prendre toutes les dispositions nécessaires pour produire un rapport clair et détaillé sur cette situation ainsi que des propositions concrètes assorties des mesures contraignantes pour les cas d'irrégularités avérés.

Il a demandé au Premier ministre de mettre en place une Commission interministérielle composée des ministères et institutions publiques concernés, principalement les ministères des Mines et de la Recherche scientifique, afin d'accélérer le projet de la cartographie des minerais de la République Démocratique du Congo.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. Etat et administration du territoire

(Suite à la page 10)

COMPTE RENDU DE LA VINGTIÈME RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 9)

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a dressé l'état du territoire national qui demeure généralement calme en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est, où se poursuivent les opérations militaires, dans le cadre de l'état de siège.

Dans les grandes agglomérations, la Police nationale poursuit également les opérations de lutte contre toute forme de criminalité.

Hormis les informations en rapport avec les opérations militaires, l'état d'esprit de la population a été marqué par :

- La rentrée parlementaire de la session de septembre, le 15 septembre 2021 ;
- Les réactions en sens divers après la vaccination, le 12 septembre 2021, du Chef de l'Etat ;
- Le lancement, le 11 septembre 2021, par le Chef de l'Etat de la campagne pour la sensibilisation au civisme fiscal ;
- Les funérailles officielles en l'honneur de l'Honorable Kyunguwa Kumwanza, en présence du Président de la République et du Premier Ministre.

Dans la province du Sud-Kivu, un incendie dont l'origine n'est pas encore déterminée s'est déclarée dans le bâtiment de la grande poste située dans le quartier Ndendere, commune d'Ibanda, ville de Bukavu. Aucune vie humaine n'a été perdue mais des dégâts matériels importants ont été constatés, notamment :

- 85 Secrétariats publics ;
 - 12 chaînes de télévision, dont la RTNC ;
 - 3 cabinets ministériels provinciaux ;
 - Le centre de capture des passeports.
- Une mission gouvernementale sera dépêchée sur place pour s'enquérir de la situation et apporter des solutions ponctuelles.

II.2. Situation sécuritaire

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a fait part au Conseil de la situation sur terrain dans les provinces sous état de siège avec la terreur induite par l'activisme des ADF dans les territoires de Beni et au sud d'Irumu.

Il a aussi notifié le Conseil de la réunion d'évaluation de l'état de siège, présidée par le Président de la République le 13 septembre 2021. Au cours de cette dernière, toutes les questions relatives

aux opérations logistiques ont été examinées et une logistique adéquate est en train de se mettre en place pour s'adapter à la nature de la menace.

Le ministre de la Défense et Anciens combattants a aussi informé le Conseil de la reprise du trafic sous haute sécurité sur le tronçon Komanda-Luna de la Route nationale numéro 4 sur laquelle la circulation des véhicules avait été suspendue à la suite de l'attaque perpétrée par les ADF sur un convoi le 1^{er} septembre 2021.

II.3. Évolution de la situation de la Pandémie à Covid-19

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a dressé l'état de l'évolution de la situation de la pandémie à Covid-19.

D'après les dernières statistiques, la tendance est marquée par une baisse sensible de l'incidence Covid-19 de 60,5 % et une constante de létalité à 1,9%. Il se constate une baisse générale dans toutes les provinces. La moyenne de cette semaine est la plus faible enregistrée depuis la déclaration de la troisième vague.

Les opérations de vaccination connaissent un plus grand engouement grâce à la vaccination du Président de la République et de la Première Dame le 12 septembre 2021.

La vaccination se déroule sur 217 des 345 sites prévus.

Dans le cadre de l'initiative Covax, un lot de 250 000 doses de Pfizer est annoncé pour le 23 septembre 2021. L'Union Africaine a alloué 26 millions de doses du vaccin Johnson et Johnson dont 10 millions d'ici décembre 2021 et 16 millions en 2022.

S'agissant de l'épidémie de méningite à Banalia, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a présenté son plan de riposte reposant sur onze (11) axes.

A ce jour, le nombre de cas s'élève à 377 cas dont 155 décès soit un taux de létalité de 41%.

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a fait part au Conseil d'une grande victoire scientifique pour la République Démocratique du Congo après la présentation de «Ebanga», nouveau médicament spécifique pour le traitement de la maladie à virus Ebola, un anticorps monoclonal humain. Cet élan doit se maintenir no-

tamment dans la randomisation de Doubase C et Manacovid en vue de leur reconnaissance internationale comme traitement contre la Covid-19.

II.4. Évolution de la conjoncture économique

Conviée à participer au Conseil des ministres, la gouverneure de la Banque Centrale du Congo a fait état de la situation récente sur le marché des changes ainsi que les biens et services. Les différents indicateurs attestent que le cadre macroéconomique demeure stable.

Sur le marché de changes, le taux de change officiel s'est établi à 1.992,41 FC pour un dollar américain. Sur le marché parallèle le franc congolais s'est légèrement apprécié situant le taux de change à 2.038,33 francs congolais pour un dollar américain.

Sur le marché des biens et services, il y a lieu de relever le ralentissement du rythme de formation des prix au cours de la deuxième semaine du mois de septembre courant, attesté par un taux d'inflation hebdomadaire de 0,043% contre 0,098% enregistré la semaine précédente. En cumul annuel, l'inflation est ressortie à 3,22% contre 13,77% à la même période en 2020.

Cette stabilité résulte de la bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire qui doivent être maintenues en vue de renforcer cette stabilité macroéconomique.

La gouverneure de la Banque Centrale du Congo a appelé à la poursuite des réformes pour établir le lien entre la stabilité macroéconomique et la croissance économique. Elle a aussi fait part du nouveau record, jamais atteint en République Démocratique du Congo, sur les réserves de change avec plus de 3,3 milliards de dollars américains.

II.5. Rapport sur la participation de la République Démocratique du Congo aux Jeux Olympiques et perspectives

Le ministre des Sports et Loisirs a fait rapport de la participation de la République Démocratique du Congo aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 dont la faible performance est la conséquence d'un manque de préparation. De plus, il a déploré le fait que notre pays ne dispose pas d'un Plan national pour le développement des sports ou

d'une Politique nationale sportive qui engagerait le Gouvernement sur des objectifs clairs à atteindre dans ce secteur.

Il s'agit notamment de la reconstruction d'infrastructures et des mécanismes de financement des actions.

Dans le but de préparer la prochaine génération des champions, le ministre des Sports et Loisirs a proposé l'organisation, selon une périodicité déterminée, des Jeux congolais. Ces derniers permettront de découvrir des talents congolais dans différentes disciplines sportives.

Le secteur des sports et loisirs étant transversale et d'une importance capitale pour le bon moral de la population, il est donc important de tout mettre en œuvre pour le développer.

Après avoir fait une analyse, sans complaisance, de l'organisation des sports dans le pays, et après un débat enrichi, le ministre a proposé une démarche rationnelle qui vise la participation de notre pays au prochain mondial de football et la perspective d'une première médaille congolaise aux jeux olympiques de Paris en 2024. Le Conseil des ministres a approuvé le rapport ainsi que les propositions y formulées pour une meilleure organisation des sports et loisirs en République Démocratique du Congo.

II.6. Feuille de route pour le recensement et l'identification de la population

Faisant suite à une recommandation faite aux membres du Gouvernement au cours de la réunion du Conseil des ministres du 02 juillet 2021, une Commission technique interministérielle chargée de proposer la Feuille de route devant articuler les séquences des opérations d'identification ainsi que du recensement scientifique de la population et de l'habitat a été mise en place par le Premier ministre.

Cette dernière était composée d'experts de la Primature et des ministères de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, celui des Finances et celui du numérique ainsi que des structures spécialisées dont l'Office national de l'identification de la population (ONIP), l'Institut national de la statistique (INS), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et des scientifiques.

A l'issue des travaux

de cette Commission, il a été décidé de mutualiser les efforts relatifs au recensement général de la population et à l'enrôlement des électeurs afin d'en minimiser les coûts et de rationaliser les délais. Les efforts de mutualisation n'empiètent nullement sur les prérogatives reconnues à chaque structure.

La CENI conservera son rôle dans l'organisation des élections avec une mise à jour du fichier électoral et l'octroi d'une carte d'électeur. L'ONIP jouera sa partition dans l'identification de la population et l'octroi d'une carte d'identité nationale.

L'INS s'occupera du recensement général de la population et de l'habitat en vue d'en faire un dénombrement pour mieux planifier son développement. Il est à noter que le dernier recensement scientifique de la population remonte à 1984.

Les questions légales, opérationnelles, financières, logistiques et sécuritaires ont toutes été analysées en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Cette mutualisation n'empêchera nullement les différents mutualisés, à savoir, l'ONIP, le BCR et la CENI à poursuivre leurs missions respectives.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa dix-neuvième réunion tenue le vendredi 10 septembre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (02 dossiers)

IV.1. Défis à relever au ministère des Affaires étrangères et les solutions aux problèmes posés en vue de la relance de la diplomatie congolaise

Le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères a exposé les principaux défis à relever pour faire de la République Démocratique du Congo un pôle attractif et rayonnant sur l'échiquier international.

Il a relaté les initiatives et actions en cours et celles à réaliser en matière de gestion administrative du Ministère des Affaires Etrangères dans les domaines des affaires étrangères, de la coopération bilatérale et multilatérale et dans celui de la francophonie.

Il a fait état de la situation financière ainsi que du fonctionnement de nos am-

Pour préparer les athlètes aux olympiades**Serge Nkonde obtient du Gouvernement l'organisation des Jeux congolais**

Aux prochains Jeux olympiques, particulièrement ceux qui se jouent en 2024 à Paris (France), le ministre des Sports et Loisirs, Serge Nkonde Chombe, ne veut pas voir la République Démocratique du Congo être limitée à la seule participation. L'objectif est de glaner des médailles dans différentes disciplines olympiques. C'est l'ambition que s'est fixé Serge Nkonde. Pour préparer cette nouvelle génération des gagnants, le patron des Sports a fait valider, vendredi en Conseil des ministres, l'organisation périodique des Jeux congolais. Il s'agit, selon lui, d'en faire un vivier pour dénicher des talents olympiques.

NANA K.

Si aux précédents Jeux olympiques, la République Démocratique du Congo s'est juste limitée à la participation sans se fixer l'ambition de gagner des médailles, le ministre des Sports et Loisirs, Serge Nkonde Chombe veut changer de narratif.

A l'avenir, il veut voir les athlètes concourir avec le désir de glaner des médailles. Il se propose donc à ce que la République Démocratique du Congo organise de manière périodique des Jeux congolais dans la sélection des athlètes à aligner aux olympiades.

Vendredi dernier en Con-

seil des ministres, le ministre Serge Nkonde Chombe a, dans le but de préparer la prochaine génération des champions, proposé l'organisation, selon une périodicité déterminée, des Jeux congolais. Selon lui, ces Jeux de portée nationale permettront de découvrir des talents congolais dans différentes disciplines olympiques.

Pour avoir l'approbation des membres du Gouvernement, le ministre des Sports et Loisirs a fait rapport de la participation de la République Démocratique du Congo aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 dont la faible performance, note-t-il, est la conséquence d'un manque de préparation. Il a déploré, par ailleurs, le fait que notre pays ne dispose pas d'un Plan national pour le développement



M. Serge Nkonde Chembo, ministre des Sports et Loisirs

des sports ou d'une Politique nationale sportive qui engagerait le Gouvernement sur des objectifs clairs à atteindre dans ce secteur. Il s'agit notamment de la reconstruction d'infrastructures et des mécanismes de financement des actions.

«Après avoir fait une analyse, sans complaisance, de l'organisation des sports dans le pays, et après un débat enrichi, le ministre a proposé une démarche rationnelle qui vise la participation de notre pays au prochain Mondial de football et la perspective d'une première médaille con-

golaise aux Jeux olympiques de Paris en 2024», rappelle le Gouvernement dans le compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres.

Le secteur des sports et loisirs étant transversale et d'une importance capitale pour le bon moral de la population, Serge Nkonde a indiqué qu'il était important de «tout mettre en œuvre pour le développer».

Après avoir fait une analyse, sans complaisance, de l'organisation des sports dans le pays, et après un débat enrichi, le ministre a donc proposé «une démarche rationnelle qui vise la

participation de notre pays au prochain mondial de football et la perspective d'une première médaille congolaise aux jeux olympiques de Paris en 2024».

Compte tenu de la pertinence de ce projet, le Conseil des ministres a approuvé le rapport ainsi que les propositions y formulées pour une meilleure organisation des sports et loisirs en République Démocratique du Congo.

Parallèlement à ce projet d'organisation des Jeux congolais, le Gouvernement continue avec le programme de réhabilitation des infrastructures. A Kinshasa, le stade des Martyrs de la Pentecôte a fait peau neuve. Ce qui vraisemblablement devait ouvrir la voie à son homologation pour accueillir les compétitions nationales et internationales.

Avec la pose de la pelouse synthétique de dernière génération, la rénovation de la tribune d'honneur et des vestiaires transformés aux standards internationaux, c'est fort possible que les Léopards livrent leur prochain match face à l'équipe corsependante du Madagascar au stade des Martyrs, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde qui se joue en 2022 au Qatar.

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana
Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe

Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05

+ 243 903185670

E-mail :

kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF

Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE

Faustin KUEDIASALA

Hugo TAMUSA

Florent N'LUNDA N'SILU

Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI

Nana Kanku

Olivier Dioso

A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS

Marc NZATE

Francis Mayuma

WEB MASTER

Tighana MASIALA

PRODUCTION

Michel MASUDI

+243 907314011

Joël KABATA

COMMERCIAL

John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL

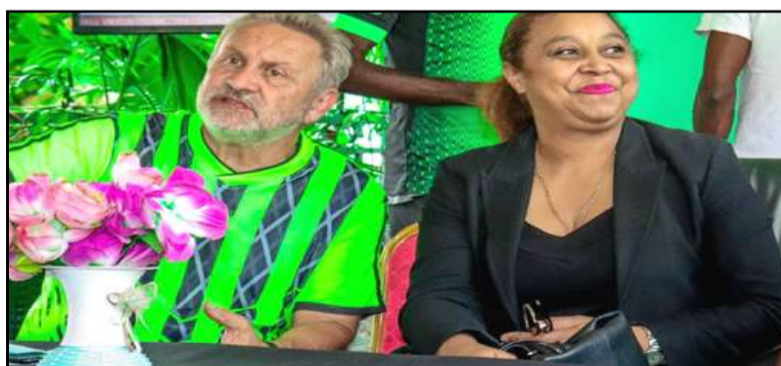
René LOKOTA

AS V. Club : Bestine Kazadi galvanise le mental des athlètes**N. KANKU**

Pour permettre aux joueurs de faire une entame réussie dans cette 27^{ème} édition du championnat national de la Vodacom L1, la présidente du Comité de coordination de l'AS V.Club, Me Bestine Kazadi, s'est entretenue avec l'ensemble des athlètes, samedi 18 septembre, au lieu de leur internement à Kinkole, dans la commune de la N'Sele.

Il a été question pour le numéro un du club de galvaniser le moral des siens avant de s'envoler pour la partie orientale du pays où ils vont débiter la compétition.

Il s'agit d'un message de



Me Bestine Kazadi, plus que jamais déterminée à doter V. Club d'une équipe compétitive

soutien et d'encouragement qu'a apporté la dame de fer aux joueurs. Celle que les Moscovites appellent affectueusement «mama Kimpavita» a rappelé aux joueurs sa détermination de placer le club au plus haut sommet du continent africain.

Et cela passe par le dévouement de tout un chacun.

En cas d'un carton plein lors de deux prochaines journées en Ligue 1, la présidente Bestine a promis de doubler, voire tripler la prime des joueurs.

Profitant de l'occasion,

Me Bestine Kazadi est revenue sur la question de l'équipementier. A ce sujet, elle a affirmé que les nouveaux équipements ainsi que quelques matériels d'entraînements commandés en Europe seront en possession du club dès la fin de la semaine prochaine.

Le message de la patronne du club n'est pas passé inaperçu dans le chef des joueurs qui, par le biais de leur capitaine Ebunga Simbi Saoule, ont promis de réaliser une opération commando à Goma et Bukavu, lors de leurs deux premières sorties en ramenant les six premiers points pour donner du sourire aux supporters après la fin douloureuse de la dernière édition.

CAN volley-ball dames/Rwanda 2021 : suspension de la compétition pour fraude rwandaise**ECONEWS**

La Fédération internationale de volley-ball (FIVB) a suspendu vendredi la Coupe d'Afrique des nations (CAN) seniors pour fraude de la part du Rwanda, pays hôte. Ce dernier a aligné frauduleu-

sément depuis le début de la compétition quatre joueurs de nationalité brésilienne avec des noms d'emprunt.

Ayant constaté cette irrégularité, le Maroc a refusé vendredi de jouer contre le Rwanda avant de voir clair sur ce dossier. Il a saisi

l'instance internationale à cet effet.

C'est ainsi que la Coupe d'Afrique des nations a été suspendue en vue de mener des enquêtes.

Le règlement régissant les compétitions internationales stipule que, pour

faire partie d'une équipe nationale, l'athlète doit faire au moins trois ans. Mais, les Brésiliennes n'ont fait que deux mois et ont bénéficié de la complicité du coach de l'équipe rwandaise, qui est de la même nationalité que les joueuses.

Mines et investissements en RDC : officiels américains et chinois se livrent une guerre ouverte

Entre Peter Pham, ancien envoyé spécial des Etats-Unis en République Démocratique du Congo (RDC), et l'ambassadeur chinois à Kinshasa, la guerre est totale. Sur Twitter, les accusations se succèdent donnant la nette impression que deux charognards se disputent un cadavre.

ECONEWS

Contrairement aux discours officiels, Américains et Chinois se livrent une guerre frontale et impitoyable en République Démocratique du Congo. Les premiers à dégainer sont des Américains qui sont accusés d'avoir sous-traité la question de l'indexation des Chinois en livrant en pâture leurs investissements, particulièrement dans le secteur minier.

Des reportages visiblement ciblés et orientés ont été réalisés à charge des Chinois présentés comme l'incarnation de la fraude et de la corruption dans le secteur minier congolais.

L'ambassadeur chinois en RDC, Zhu Jing, n'a pas tardé à réagir. « *La République Démocratique du Congo ne doit pas être le terrain de combat des grandes puissances. Personne n'a le droit de se servir du pays, un État souverain et indépendant, pour satisfaire ses propres intérêts* », a écrit le diplomate sur son compte Twitter.

La réplique des Etats-Unis

n'a pas tardé. « *Le gouvernement de Kinshasa examine un accord de 2008 qui a donné à la Chine du cobalt et d'autres ressources en échange de neuf (9) milliards de dollars US (réduits plus tard à six (6) milliards de dollars US) en infrastructures, la plupart n'ayant même jamais commencé.*

Dans le même temps, les USA ont donné au Congo quelque 12 milliards de dollars US d'aide humanitaire et sanitaire, sauvant d'innombrables vies », a relevé Peter Pham dans son compte twitter.

Entre Washington et Pékin on assiste désormais à une guerre impitoyable. Il faut craindre que la RDC serve finalement de terrain à la grande bataille d'hégémonie que se livre les deux pays.

Grand activiste dans la Société civile, Jean-Claude Katende, président de l'Asadho, ne cache pas ses inquiétudes. Réagissant à la déclaration de l'ambassadeur de Chine en RDC, il note que « *ce tweet ci-dessous doit éveiller la conscience de tous les politiciens et citoyens congolais. Ceci nous avertit que la guerre*

pour le contrôle de nos minerais a déjà commencé ! La République Démocratique du Congo ne doit pas être le terrain de combat des grandes puissances. Personne n'a le droit de se servir du pays, un État souverain et indépendant, pour satisfaire ses propres intérêts ».

TSHISEKEDI SUR UNE CORDE RAIDE

Depuis quelque temps, Kinshasa ne cache pas son désir de revoir ses relations avec Pékin par la révisation du contrat, dit siècle, signé en 2008 entre les deux pays.

Treize ans après, Kinshasa relève que seuls quelques projets ont été lancés depuis que les deux capitales ont signé leur accord de coopération de 2008, qui prévoyait la construction de bâtiments publics et de routes pour l'équivalent de six milliards Usd.

A ce propos, le Président Félix Tshisekedi a demandé à ses ministres en charge des Mines et des Infrastructures de faire le point sur l'exécution technique et financière de divers projets de construction – dans le cadre de l'accord signé durant le mandat de son prédécesseur, Joseph Kabila.

En 2008, Joseph Kabila avait ouvert des négocia-

tions avec la Chine. Il a troqué du cuivre et du cobalt congolais – extraits notamment par la société sino-congolaise Sicominex au Katanga – contre la construction d'infrastructures d'une valeur de 9 milliards Usd, renégociée à 6 milliards Usd en 2009 après quelques pressions du FMI. Deux sociétés chinoises, Sinohydro et CREC (China Railway Engineering Corporation), ont été mandatées pour réaliser ces travaux d'infrastructure.

Le contrat de 2008 prévoyait cependant la construction de plus de 3.500 km de routes, autant de kilomètres de voies ferrées, des infrastructures routières à Kinshasa, 31 hôpitaux de 150 lits et 145 centres de santé étaient prévus. Pas moins de 2.000 logements sociaux dans la capitale et 3.000 en provinces ainsi que deux universités modernes.

Or, selon une note technique de l'Agence congolaise des grands travaux (ACGT), les projets que les groupes chinois ont menés ne tiennent pas leurs engagements.

« *Compte tenu du retard dans la mise en œuvre du projet minier (destiné à rembourser les travaux d'infrastructure via l'extraction de cuivre et de cobalt), l'en-*

veloppe budgétaire globale du programme sino-congolais a été réduite à 1,05 milliard de dollars US », indiquait le document.

Selon l'ACGT, près de 900 millions de dollars US (un montant 10 fois inférieur à ce qui avait été promis en 2008) ont été dépensés pour ces projets achevés et en cours.

LA MAIN NOIRE DES ETATS-UNIS

Plusieurs observateurs soupçonnent la main noire des Etats-Unis derrière cette volonté affichée de Félix Tshisekedi à revisiter le contrat de 2008. Ce qui irrite terriblement la Chine qui se livre déjà, ailleurs dans le monde, à une rude bataille avec Washington.

Pour le moment, entre Kinshasa et Pékin, on est encore loin de la rupture. Mais, au niveau de Pékin, le sujet commence sérieusement à gêner.

A Kinshasa, les diplomates chinois s'emploient actuellement à reprendre la communication avec les autorités et à rétablir la collaboration.

A tout prendre, dans la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, la RDC passe pour le dindon, ne sachant par quel bout mener les négociations à son avantage.

COMPTE RENDU DE LA VINGTIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 10)

bassades et a proposé une série de mesures à prendre notamment la requalification de notre représentation diplomatique dans le monde.

Le vice-Premier ministre des Affaires étrangères est aussi revenu sur les enjeux de l'heure pour notre pays notamment sur le plan international :

- Lutte contre le terrorisme dans le cadre de la coalition mondiale contre Daesh ;
- Prochain Sommet du G20 ;
- Participation de la RDC à la COP 26
- Participation de la RDC à la 76^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il a également épinglé l'importance de l'organisation de la Conférence Diplomatique d'ici octobre 2021, le relèvement de la confiance du Président de la République sur les différends opposant l'Ethiopie, l'Egypte et le Soudan sur

le fonctionnement du Grand de Barrage Ethiopien de la Renaissance, de même que les conclusions de la Commission ad hoc mis en place avec le Ministre d'Etat, Ministre du Budget et le Ministre des Finances dont les conclusions ont été approuvées par le Conseil.

S'agissant de la délivrance des passeports, le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères a démenti toutes rumeurs au sujet de sa rareté.

Après débats et délibérations, les propositions de politique générale ont été adoptées et seront exécutées sous la supervision du Chef de l'Etat.

IV.2. Concrétisation de la réforme de l'Inspection générale du travail

La ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale a présenté au Conseil un dos-

sier sur la redynamisation de l'Inspection général du travail. Cet organe a, entre autres, pour missions d'assurer l'application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la profession notamment les dispositions relatives à la durée de travail, aux salaires, à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être, à l'emploi des femmes, des enfants et des personnes vivants avec handicap, aux conflits collectifs, aux litiges individuels du travail, à l'application des conventions collectives, à la représentation du personnel et à d'autres matières connexes.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE PROJET DE TEXTES (02 Textes)

V.1. Projet de loi autorisant l'adhésion de la RDC

à Africa Finance Corporation (AFC)

Le ministre des Finances a présenté un projet de loi autorisant l'adhésion de la République Démocratique du Congo à Africa Finance Corporation (AFC), une institution multilatérale créée en 2007 et basée au Ghana.

Avec un bilan de 7,3 milliards de dollars américains en termes d'actifs totaux, elle est actuellement la deuxième institution financière multilatérale la mieux cotée en Afrique. Cette initiative devrait accroître des nouvelles perspectives de financement en République Démocratique du Congo.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

V.2. Projet d'arrêté interministériel portant réglementation de transport des matières radioactives

Le ministre de la Recherche scientifique a présenté au Conseil un projet d'arrêté interministériel portant réglementation de transport des matières radioactives.

Cet arrêté vise à renforcer le pouvoir du Comité national de protection contre les rayonnements ionisants (CNPRI), dans le cadre du respect des conditions de sûreté et de sécurité nucléaire et radiologique dans le chef de tous les intervenants au transport des matières radioactives sur le territoire national.

Après débats et délibérations, ce projet d'Arrêté a été adopté.

Commencée à 11h30, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h48.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA
COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT